

Assurance protection voyages

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie d'assurance :

Cowen Insurance Company Limited (numéro d'immatriculation au RCS de Malte : C 55905), Level 3, Gasan Centre, Triq il-Merghat, Zone 1, Central Business District, Birkirkara, CBD 1020, Malte. Cowen Insurance Company Limited est autorisée à exercer des activités d'affaires générales en vertu de la loi maltaise sur les assurances de 1998 (Insurance Business Act) et est réglementée par l'autorité des services financiers de Malte, Malta Financial Services Authority, Triq l-Imdina, Zone 1, Central Business District, Birkirkara, CBD 1010, Malte.

Le produit est administré par Cover Genius Europe B.V., qui est agréé et réglementé par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (AFM) sous le numéro de référence 12046177. Pour en savoir plus sur la portée de la réglementation de l'AFM, veuillez demander plus d'informations à l'administrateur.

Nom du produit : Assurance protection voyages

Ce document ne contient pas l'intégralité des conditions générales de l'assurance ; celles-ci figurent dans le contrat et le certificat d'assurance. Veuillez à lire attentivement tous ces documents pour vous assurer de bien choisir l'assurance dont vous avez besoin.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Il s'agit d'une assurance voyage qui offre une couverture en tant que police d'assurance collective aux titulaires du Revolut Ultra Plan. Vous bénéficiez ainsi d'une couverture d'assurance et de services d'assistance durant votre voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

✓ Interruption du voyage

✓ Interruption de voyage - Remboursement des frais de voyage non utilisés et non remboursables en raison des événements couverts (y compris en cas de diagnostic d'une maladie épidémique ou pandémique, telle que la COVID-19) jusqu'à 5 000 €.

✓ Voyage retardé

✓ Remboursement des frais supplémentaires engagés en raison du retard du moyen transport lors de votre voyage d'une durée de plus de 4 heures par rapport à l'heure de départ initialement prévue. 70 €/100 € par heure (avec/sans les frais encourus) jusqu'à un maximum de 500 €

✓ Protection bagages

✓ Remboursement en cas de détériorations, de vols ou de pertes de bagages. Remboursement des articles de première nécessité achetés si les bagages sont retardés de plus de 4 heures jusqu'à un maximum de 1 000 € Des limites par article s'appliquent.

✓ Perte de documents de voyage

✓ Remboursement des frais engagés pour obtenir des documents d'urgence suite à une perte, un vol ou une détérioration de visas ou de passeports jusqu'à un maximum de 500 €

✓ Prestations médicales/dentaires d'urgence à l'étranger ou transport d'urgence

✓ Avance des frais d'hospitalisation et remboursement des frais médicaux engagés hors de votre pays de résidence, assistance médicale, assistance voyage, assistance en cas de décès, retour anticipé du bénéficiaire, (y compris en cas de diagnostic d'une maladie épidémique ou pandémique comme la Covid-19) jusqu'à un maximum de 10 000 000 €

✓ Responsabilité personnelle

✓ Frais payables à un tiers au titre des dommages ou des blessures que vous lui avez causés ou que vous avez causés à ses biens (y compris l'hébergement durant votre voyage s'il ne vous appartient pas ou s'il n'appartient pas à un ami ou à un membre de votre famille) jusqu'à un maximum de 1 000 000 €

✓ Prise en charge des activités sportives



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les demandes d'indemnisation découlant d'un événement dont le bénéficiaire avait connaissance avant d'ouvrir son compte ou de réserver un voyage (la date la plus tardive faisant foi).
- ✗ Les demandes d'indemnisation en lien avec des maladies préexistantes.
- ✗ Les sinistres directement ou indirectement causés par la réactivité nucléaire, y contribuant ou en résultant.
- ✗ Les demandes de remboursement du coût d'un traitement ou d'une intervention chirurgicale facultatifs (non urgents), y compris les examens exploratoires, qui ne sont pas directement liés à la maladie ou à la blessure ayant nécessité l'hospitalisation
- ✗ Les dommages de toute nature causés intentionnellement par le bénéficiaire ou avec sa complicité.
- ✗ Les demandes d'indemnisation en lien avec des changements dans les conseils de voyage d'un gouvernement local ou d'une autorité nationale ou lorsque vous voyagez contre les conseils d'autorités publiques.
- ✗ Les demandes d'indemnisation découlant ou résultant de votre implication dans un quelconque acte malveillant, imprudent, gravement négligent, illégal ou criminel, y compris votre non-respect des lois en vigueur dans le pays où vous voyagez.
- ✗ Violations de lois, de réglementations ou de sanctions internationales



La couverture inclut-elle des exclusions ?

- ! Le contrat peut prévoir un montant déductible (franchise) par personne et par demande d'indemnisation.
- ! Les prestations ne sont garanties que si l'abonnement Revolut Ultra est en cours de validité et que le titulaire du compte remplit les critères d'éligibilité.
- ! Vous devez payer le voyage avec votre abonnement Revolut Ultra Plan.
- ! Les enfants bénéficiaires doivent être âgés de 17 ans ou moins.
- ! La résidence principale du bénéficiaire doit être située dans l'EEE.

✓ Remboursement des frais liés aux activités manquées en raison d'un sinistre pris en charge, prise en charge des détériorations, des vols ou des retards des équipements sportifs et couverture supplémentaire de recherche et de sauvetage jusqu'à un maximum de 1 500 €

! Les voyages au sein du pays de résidence du titulaire de l'abonnement Ultra doivent être effectués à plus de 100 km de sa résidence principale ou inclure une nuitée.

! L'assurance ne prend en charge que les voyages d'une durée maximale de 90 jours.

! Des limites financières s'appliquent à chaque catégorie de prestations.

! Il y a des conditions que vous devez remplir pour que la couverture soit applicable.

! Les exclusions générales s'appliquent à l'ensemble de la police et certaines sections de la garantie contiennent des exclusions spécifiques à cette section.



Où l'assurance est-elle valable ?

✓ Les prestations sont valables dans n'importe quel pays du monde, à l'exception des voyages vers des pays faisant l'objet de sanctions, mais pour les voyages dans votre pays de résidence, vous devez vous trouver à plus de 100 km de votre résidence principale ou avoir réservé une nuitée en dehors de la ville où vous habitez.



Quelles sont mes obligations ?

- Vous devez faire tout ce que vous pouvez pour prévenir ou réduire les dommages.
- Vous devez déclarer le sinistre dans les plus brefs délais.
- Vous devez nous contacter dès que possible et nous donner tous les détails relatifs au sinistre ainsi que toutes les informations ou documentations que nous pourrions vous demander.
- Vous ne devez pas fournir d'informations trompeuses ou mensongères en réponse à une question posée dans le cadre de la souscription de votre contrat ou d'une demande d'indemnisation au titre de ce dernier.
- Veuillez n'effectuer, ne proposer ou ne promettre aucun paiement et ne reconnaître aucune responsabilité sans notre accord écrit préalable.
- Vous devez déclarer tout vol, dommage ou sinistre à la police (et à votre fournisseur de réseau en cas de demande d'indemnisation en lien avec un téléphone portable) dans les plus brefs délais, idéalement dans les 24 heures suivant leur constatation. Le cas échéant, vous devez également signaler le problème à votre transporteur dès que possible.
- Vos billets doivent indiquer la date du voyage.



Quand et comment dois-je payer ?

L'assurance voyage fait partie des services et avantages supplémentaires offerts par le plan Revolut Ultra. Vous n'avez aucun autre frais à payer.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Les prestations commencent lorsque le bénéficiaire quitte sa résidence principale pour commencer son voyage. Les prestations prennent fin à la première des éventualités suivantes :

- retour dans votre résidence principale ;
- résiliation ou expiration de votre abonnement Ultra Revolut ;
- clôture du compte Revolut ;
- dépassement de la durée maximale de 90 jours consécutifs par voyage ;
- le titulaire de l'abonnement Ultra ne remplit plus les critères d'éligibilité.



Comment me rétracter du contrat ?

Le titulaire du plan Ultra est libre d'annuler la couverture à tout moment en contactant Revolut pour mettre fin à son abonnement au plan Ultra ou le changer pour un autre plan, ou pour fermer son compte Revolut.

Conditions générales de vente de Cover Genius

Veuillez lire attentivement ce document.

Il définit les conditions dans lesquelles Cover Genius accepte d'intervenir pour ses clients et il contient des informations sur nos responsabilités légales et réglementaires. Il définit également certaines de vos responsabilités en tant que client. Veuillez nous contacter immédiatement si vous ne comprenez pas une quelconque disposition de nos conditions générales de vente. Les documents relatifs à votre assurance ne seront envoyés que par e-mail.

À propos de notre entreprise

Le preneur d'assurance de l'assurance collective est Revolut. Cette police d'assurance (« contrat ») est fournie par XCover.com, nom commercial de Cover Genius Europe B.V. [« l'administrateur »], une entreprise agréée et réglementée par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (« AFM ») en qualité d'intermédiaire en assurance non-vie et d'agent agréé en assurance non-vie. Notre numéro d'enregistrement AFM est le 12046177. Vous pouvez vérifier ces informations sur le registre de l'AFM en consultant le site Internet suivant <https://www.afm.nl/en> ou en contactant l'AFM au +31(0)20-797 2000. Nous sommes immatriculés auprès de la chambre de commerce néerlandaise (KvK). Notre numéro KvK est le 73237426.

Notre adresse

L'adresse du siège social de Cover Genius est la suivante : Vijzelstraat 20, 3rd floor, 1017HK, Amsterdam, Pays-Bas. Vous pouvez nous joindre par e-mail à www.xcover.com/contact-us

Nos produits et services

Cette couverture est souscrite auprès de Cowen Insurance Company Limited [« l'assureur »]. Nous ne donnons aucun type de conseils ou de recommandations personnelles en lien avec un quelconque produit d'assurance.

Capacité en laquelle nous agissons

Dans le cadre du courtage de votre contrat, nous agissons à tout moment en tant qu'agent de l'assureur.

Traitement équitable de nos clients

Nous nous efforçons d'assurer à tout moment un service d'excellence et accordons une grande importance aux commentaires de nos clients. Si, pour quelque raison que ce soit, vous estimez que notre service n'a pas été à la hauteur de vos attentes, n'hésitez pas à nous en faire part.

Procédure de réclamation

Dans l'éventualité où ne répondrions pas à vos attentes, nous nous engageons quoi qu'il en soit à traiter vos réclamations avec exhaustivité et professionnalisme. Si vous souhaitez présenter une réclamation concernant la vente de votre assurance, veuillez nous contacter **par e-mail** : complaints@xcover.com

Si la réponse définitive apportée à votre réclamation ne vous satisfait pas, vous avez le droit de saisir :

Klachteninstituut Financiële Dienstverlening (Kifid)

Postbus 93257

2509 AG Den Haag (La Haye)

Tél. 0900 – 3552248

www.kifid.nl

Le KiFiD est un organe indépendant qui arbitre les réclamations relatives aux produits d'assurance générale et autres services financiers.

Il n'examinera les réclamations qu'une fois que nous vous aurons confirmé par écrit avoir terminé notre procédure interne de gestion des réclamations. Vous devez transmettre votre réclamation au Kifid dans un délai d'un an à compter de la date à laquelle vous nous l'avez envoyée ou dans un délai de trois mois à compter de la date à laquelle vous avez reçu notre réponse définitive à votre réclamation.

Vous pourriez également avoir le droit de transmettre la réclamation à un médiateur dans votre pays de résidence.

Assurance rachat de franchise véhicule de location

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie d'assurance :

Cowen Insurance Company Limited (numéro d'immatriculation au RCS de Malte : C 55905), Level 3, Gasan Centre, Triq il-Merghat, Zone 1, Central Business District, Birkirkara, CBD 1020, Malte. Cowen Insurance Company Limited est autorisée à exercer des activités d'affaires générales en vertu de la loi maltaise sur les assurances de 1998 (Insurance Business Act) et est réglementée par l'autorité des services financiers de Malte, Malta Financial Services Authority, Triq l-Imdina, Zone 1, Central Business District, Birkirkara, CBD 1010, Malte.

Le produit est administré par Cover Genius Europe B.V., qui est agréé et réglementé par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (AFM) sous le numéro de référence 12046177. Pour en savoir plus sur la portée de la réglementation de l'AFM, veuillez demander plus d'informations à l'administrateur.

Nom du produit: Assurance rachat de franchise véhicule de location

Ce document ne contient pas l'intégralité des conditions générales de l'assurance ; celles-ci figurent dans le contrat et le certificat d'assurance. Veuillez à lire attentivement tous ces documents pour vous assurer de bien choisir l'assurance dont vous avez besoin.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Il s'agit d'une assurance voyage offrant une couverture en tant que police d'assurance collective aux titulaires d'abonnements Ultra Revolut. Elle vous permet de bénéficier d'une assurance rachat de franchise pour votre véhicule de location lorsque vous voyagez et utilisez les services d'une société de location de voitures.



Qu'est-ce qui est assuré ?

- ✓ **Assurance rachat de franchise véhicule de location**
- ✓ Remboursement de la franchise ou des frais exigés au titre de la responsabilité des dommages par l'assurance de la société de location du véhicule durant un voyage jusqu'à un maximum de 2 000 €



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les demandes d'indemnisation en lien avec des sinistres survenus avant la souscription de cette assurance.
- ✗ Les cas où vous ou un autre conducteur figurant sur le contrat de location avez enfreint l'une quelconque des clauses du contrat de location du véhicule.
- ✗ Les cas où vous ou un autre conducteur figurant sur le contrat de location avez enfreint le code de la route ou les lois en matière de conduite d'une quelconque juridiction locale durant le voyage indiqué.
- ✗ Les cas d'obligations, quelles qu'elles soient, contractées en vertu d'un quelconque contrat (par exemple souscription de l'assurance complémentaire de l'agence de location de véhicules), à l'exception de la franchise collision ou globale au titre de l'assurance principale de votre voiture de location.
- ✗ Les cas où le taux d'alcoolémie du conducteur est supérieur à la limite légale.
- ✗ Violations de lois, de réglementations ou de sanctions internationales



La couverture inclut-elle des exclusions ?

- ! Les prestations ne sont garanties que si l'abonnement Revolut Ultra est en cours de validité et que le titulaire du compte remplit les critères d'éligibilité.
- ! Vous devez avoir souscrit à l'assurance collision sans franchise (CDW) proposée par la société de location.
- ! La résidence principale du bénéficiaire doit être située dans l'EEE.
- ! Les voyages au sein du pays de résidence du titulaire de l'abonnement Ultra doivent être effectués à plus de 200 km de sa résidence principale ou inclure une nuitée dans un hôtel ou une auberge.
- ! La société de location de voitures agréée doit être située à plus de 200 km de votre domicile.
- ! La protection de votre location de voiture est limitée à un maximum de 30 jours, au cours d'un voyage d'une durée maximale de 90 jours. Des limites financières s'appliquent.

! Vous devez remplir certaines conditions pour pouvoir faire jouer la garantie.

! Les exclusions générales s'appliquent à l'ensemble de l'assurance tandis que certaines sections relatives aux prestations contiennent des exclusions qui leur sont particulières.



Où l'assurance est-elle valable ?

✓ Les prestations sont valables partout dans le monde, à l'exception des pays faisant l'objet de sanction, mais les voyages dans votre pays de résidence devront être effectués à plus de 200 km de votre résidence principale.



Quelles sont mes obligations ?

- Vous devez faire tout ce que vous pouvez pour prévenir ou réduire les dommages.
- Vous devez déclarer le sinistre dans les plus brefs délais.
- Vous devez nous contacter dès que possible et nous donner tous les détails relatifs au sinistre ainsi que toutes les informations ou documentations que nous pourrions vous demander.
- Vous ne devez pas fournir d'informations trompeuses ou mensongères en réponse à une question posée dans le cadre de la souscription de votre contrat ou d'une demande d'indemnisation au titre de ce dernier.
- Veuillez n'effectuer, ne proposer ou ne promettre aucun paiement et ne reconnaître aucune responsabilité sans notre accord écrit préalable.
- Vous devez déclarer tout vol, dommage ou sinistre à la police dans les plus brefs délais, idéalement dans les 24 heures suivant leur constatation.



Quand et comment dois-je payer ?

L'assurance voyage fait partie intégrante des prestations et des services complémentaires assortis à l'abonnement Revolut Ultra. Vous n'avez aucun autre frais à payer.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Les prestations commencent lorsque le bénéficiaire quitte sa résidence principale pour commencer son voyage. Les prestations prennent fin à la première des éventualités suivantes :

- retour dans votre résidence principale ;
- résiliation ou expiration de votre abonnement Ultra Revolut ;
- clôture du compte Revolut ;
- dépassement de la durée maximale de 90 jours consécutifs par voyage ;
- dépassement de la durée maximale de location de 30 jours consécutifs ;
- le titulaire de l'abonnement Ultra ne remplit plus les critères d'éligibilité.



Comment me rétracter du contrat ?

Les titulaires d'abonnements Ultra sont libres de résilier l'assurance à tout moment en contactant Revolut pour mettre fin à leur abonnement, pour passer à un autre ou pour clôturer leur compte Revolut.

Conditions générales de vente de Cover Genius

Veuillez lire attentivement ce document.

Il définit les conditions dans lesquelles Cover Genius accepte d'intervenir pour ses clients et il contient des informations sur nos responsabilités légales et réglementaires. Il définit également certaines de vos responsabilités en tant que client. Veuillez nous contacter immédiatement si vous ne comprenez pas une quelconque disposition de nos conditions générales de vente. Les documents relatifs à votre assurance ne seront envoyés que par e-mail.

À propos de notre entreprise

Le preneur d'assurance de l'assurance collective est Revolut. Cette police d'assurance (« contrat ») est fournie par XCover.com, nom commercial de Cover Genius Europe B.V. [« l'administrateur »], une entreprise agréée et réglementée par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (« AFM ») en qualité d'intermédiaire en assurance non-vie et d'agent agréé en assurance non-vie. Notre numéro d'enregistrement AFM est le 12046177. Vous pouvez vérifier ces informations sur le registre de l'AFM en consultant le site Internet suivant <https://www.afm.nl/en> ou en contactant l'AFM au +31(0)20-797 2000. Nous sommes immatriculés auprès de la chambre de commerce néerlandaise (KvK). Notre numéro KvK est le 73237426.

Notre adresse

L'adresse du siège social de Cover Genius est la suivante : Vijzelstraat 20, 3rd floor, 1017HK, Amsterdam, Pays-Bas. Vous pouvez nous joindre par e-mail à www.xcover.com/contact-us

Nos produits et services

Cette couverture est souscrite auprès de Cowen Insurance Company Limited [« l'assureur »]. Nous ne donnons aucun type de conseils ou de recommandations personnelles en lien avec un quelconque produit d'assurance.

Capacité en laquelle nous agissons

Dans le cadre du courtage de votre contrat, nous agissons à tout moment en tant qu'agent de l'assureur.

Traitement équitable de nos clients

Nous nous efforçons d'assurer à tout moment un service d'excellence et accordons une grande importance aux commentaires de nos clients. Si, pour quelque raison que ce soit, vous estimez que notre service n'a pas été à la hauteur de vos attentes, n'hésitez pas à nous en faire part.